

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus - Perturbations des collectes en porte-à-porte (27.03.2020)

Afin de garantir la salubrité publique, le Bourgmestre, Jacques Gobert, a pris ce jour un **Arrêté de Police** qui sanctionnera tout dépôt de sacs PMC et de papiers-cartons sur la voie publique par une amende administrative d'un montant maximum de 350 euros.

Il est demandé à la population de **ne plus sortir ce type de déchets sur la voirie dès ce jour, au minimum jusqu'au 5 avril** et jusqu'à la reprise des collectes par HYGEA et de **rentrer dès maintenant les sacs et cartons déjà déposés.**

Merci de votre collaboration.

Le service communication